



A Clermont-Ferrand, le 26 mars 2020

A Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Puy de Dôme

objet : application de l'arrêt Omont pour les journées des 6, 7, 8 et 9 décembre 2019 sur la paye de mars 2020 pour les personnels du 1^{er} degré

Monsieur le Directeur Académique,

Nos organisations syndicales SNUDI-FO 63, SUD éducation 63, SNUIPP-FSU 63, CGT éduc'action 63 ont eu confirmation des services de la DSDEN 63 que l'arrêt Omont serait appliqué pour les personnels du 1er degré du Puy de Dôme concernant les journées de grève des 6, 7, 8 et 9 décembre 2019. Ainsi un collègue qui a fait grève le vendredi 6 décembre 2019, et lundi 9 décembre 2019 ne se verrait pas amputé de 2/30ème sur son salaire, mais 4/30ème. Cette mesure partant ainsi du postulat de départ que les enseignants n'auraient pas travaillé les samedi 7 et dimanche 8 décembre 2019, sans qu'aucune vérification de la part des services n'ait été faite auprès des personnels concernés.

Monsieur le Directeur Académique, nos organisations syndicales sont extrêmement choquées de cette prise de décision, en particulier dans la situation de crise majeure que notre pays traverse, et de l'implication à la hauteur de cette crise dont les personnels font preuve, et cela à tous les niveaux.

En effet, les personnels se portent volontaires dans les écoles pour accueillir les élèves des personnels soignants sans qu'aucune mesure de protection ne leur soit fournie, alliant ainsi gestion de l'accueil des enfants dans les écoles, suivi pédagogique de leur classe, et vie personnelle.

Les personnels se démènent et font du mieux possible pour assurer la continuité pédagogique, souvent avec leur moyen personnel, et dans un contexte qui n'a pas été anticipé par le ministère de l'Education Nationale.

Lors du CHSCT Ministériel du 20 mars 2020, le Ministère informe qu'il y aura une attention particulière à la vue de la situation exceptionnelle concernant la retenue des jours de grève. Comment comprendre la décision prise d'appliquer l'arrêt Omont alors dans notre département aujourd'hui ?

Monsieur le Directeur Académique, nos organisations syndicales vous demandent solennellement de suspendre immédiatement cette mesure, ou de l'annuler et de la rectifier a posteriori. Les personnels du 1er degré sont en première ligne, parmi d'autres salariés, depuis le début de la crise pour faire face à la situation au quotidien. Le Gouvernement ne cesse de louer l'importance de leur implication dans ce climat anxieux, de souligner le caractère essentiel du volontariat des fonctionnaires, notamment des personnels du 1er degré, malgré l'inexistence des mesures basiques de prévention des agents volontaires.

Les personnels refusent que côté cour, le Gouvernement leur demande des efforts supplémentaires pour faire face à cette crise, et que côté jardin ce même gouvernement applique un arrêté totalement injuste.

Monsieur le Président Macron a suspendu toutes réformes, dont celle sur la réforme universelle de retraite par points. Les personnels en demandent l'abandon pur et simple, cette réforme ayant pour conséquence une perte de plusieurs centaines d'euros sur leurs pensions. Cette grève depuis le 5 décembre est aussi légitime car elle défend le statut de fonctionnaire d'Etat en revendiquant le maintien du Code de Pensions, statut qui ne doit pas être détruit, mais bien au contraire renforcé. La situation le démontre sans ambiguïté.

Monsieur le Directeur Académique, vous avez la possibilité de votre côté de soutenir l'engagement quotidien des personnels du 1er degré en décidant d'arrêter cette mesure concernant l'application de l'arrêt Omont. Les personnels ne comprendraient pas le contraire.

Nos organisations syndicales réaffirment leur attachement au droit de grève et s'opposent fermement à toutes mesures qui visent à le restreindre. La mise en œuvre de l'arrêt Omont constituerait une mesure de dissuasion dans l'exercice du droit de grève.

Dans l'attente de votre réponse, et étant certains que vous serez attentif à cette demande légitime, nous vous prions de recevoir Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Puy de Dôme, l'expression de notre considération respectueuse.

Nicolas Duquerroy,
Secrétaire
départemental
SNUDI-FO 63

Fabienne Chambon,
Secrétaire
du départemental de SUD
éducation 63

Isabelle Roussy,
Secrétaire
départementale du
SNUipp-FSU 63

Sophie Brutus,
co-secrétaire
départemental de la
CGT éducation 63

